



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Harkis

Question écrite n° 18539

Texte de la question

M. Jean-Jacques Jegou demande a M. le ministre delegue aux relations avec le Senat, charge des rapatries, de lui preciser l'etat actuel des reflexions du groupe de travail charge d'etudier la situation des Francais musulmans rapatries, mis en place le 12 juillet 1993. Ce groupe de travail qui constituait, selon ses propres termes « une demarche inedite par son ampleur et ses objectifs », et devait proceder a une « reflexion de fond, appuyee sur une large concertation », devait lui remettre un rapport d'ensemble « a la fin du premier semestre 1994 au plus tard ». Il lui demande de lui preciser l'etat actuel de ce rapport et des propositions susceptibles d'etre soumises au Parlement dans le cadre « d'un large debat suivi de l'adoption de mesures legislatives ou reglementaires qui definiront le cadre d'un action pluriannuelle d'envergure en faveur des Francais musulmans rapatries ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaite avoir des precisions sur les travaux effectues par le groupe de travail constitue en vue d'etudier la situation des Francais musulmans rapatries aupres du ministre charge des rapatries. Cette instance, presidee par M. Loic Rossignol, conseiller-maitre a la Cour des comptes, s'est reunie du 12 juillet 1993 au 25 fevrier 1994 et son rapport a ete remis le 14 mars. Ce document a fait l'objet d'une diffusion a tous les participants de ce groupe de travail ainsi qu'aux principales associations qui l'ont demande. Les propositions contenues dans ce rapport ont permis l'elaboration d'un texte de loi qui a ete presente a l'Assemblee nationale le 17 mai et au Senat le 31 mai. Le Parlement l'ayant approuve a l'unanimite, ce texte a ete promulgue le 11 juin 1994 et un decret a ete pris pour son application le 22 juillet 1994. Ce texte de loi constitue le volet essentiel d'un plan d'action global et coherent sur cinq ans, fonde sur trois objectifs : 1. reconnaitre prioritairement la dette morale de la nation a l'egard de ces hommes et de ces femmes qui ont directement souffert de leur engagement au service de notre pays ; 2. tenir compte de la situation particuliere des enfants en facilitant leur insertion economique et sociale ; 3. creer les conditions, grace a un effort financier important, d'un retour progressif au droit commun. Ils sont completes par des mesures d'ordre reglementaire fondees sur les propositions de ce rapport et qui concernent plus particulierement l'insertion professionnelle des enfants de harkis.

Données clés

Auteur : [M. Jégou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18539

Rubrique : Rapatries

Ministère interrogé : rapatriés

Ministère attributaire : rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4738

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5796